

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 107 (1962)
Heft: 6

Artikel: L'école de tir de Walenstadt
Autor: Léderrey, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343110>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—

Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

L'Ecole de tir de Walenstadt

La presse a rendu compte des exercices de tir à balles qui lui furent présentés, les 11 et 12 mai, à Walenstadt, localité dont le nom est étroitement lié à celui de l'*Ecole de tir* qui, depuis 1878, a joué, et joue encore, un rôle toujours plus important dans la préparation à la guerre de notre infanterie.

Preuve nous en fut donnée par trois exercices remarquablement mis au point, sous la direction du dynamique commandant de l'Ecole, le colonel EMG M. Brunner. Le bat. inf. 71, récemment entré en service pour effectuer son cours de répétition, fut chargé de nous démontrer : l'occupation rapide d'une position, sa défense de jour, puis (à l'aide de moyens infrarouges, de projectiles lumineux et éclairants) de nuit, et, pour terminer, un engagement contre des troupes aéroportées. Assistaient aussi à ces exercices une quarantaine d'officiers subalternes de l'infanterie et des troupes légères appelés au cours spécial qui leur est destiné.

Impressionnés par la mise en œuvre de tous les moyens organiques de l'infanterie (nuées artificielles incluses), aba-

sourdis par leur vacarme, les spectateurs le furent encore davantage par l'intervention de chars et celle, très spectaculaire, d'avions.

Rien n'était mieux propre à faire ressortir l'éminente contribution apportée par l'Ecole de tir à la *formation des futurs capitaines*, grade dont on ne saurait trop souligner l'importance, vu qu'à cet échelon il est encore possible de *connaître chaque homme*, de l'éduquer et de l'instruire pour mieux le commander.

Cette tâche essentielle est loin d'être la seule assignée à l'Ecole de tir. Une notice remise à tous les participants mentionne encore :

- l'étude, en collaboration étroite avec le Service technique militaire et celui de l'infanterie, des problèmes d'armement, en particulier les essais d'armes, d'engins et de matériel nouveaux ;
- la préparation de règlements pour l'instruction du tir, et les mesures de sécurité qu'elle exige, ainsi que la contribution aux règlements des différentes armes,
- l'exécution de cours spéciaux concernant :
 - le combat rapproché (pour officiers subalternes de toutes les armes),
 - le tir des lance-mines (réservé aux officiers de cette arme),
 - les instructeurs,
 - le renouvellement, au bout de cinq ans, des brevets pour le combat rapproché,
 - l'approbation des plans et de l'emplacement des tirs de combat,
 - les expertises en cas d'accidents causés par des armes de l'infanterie,
 - la théorie de tir de l'infanterie, cours donné par le commandant d'Ecole à la section des sciences militaires de l'Ecole polytechnique fédérale.



Tireur à la mitrailleuse équipée de la lunette infrarouge, en tenue de combat et coiffé du nouveau casque d'acier à l'essai, d'une forme moderne (helvétique), dont l'emploi à tous engins et toutes situations présente des avantages.

Le stage du futur commandant de compagnie à l'Ecole de tir se place avant l'Ecole centrale I et l'Ecole de recrues dans laquelle il « payera son galon ». L'enseignement tactique donné sur le terrain à l'Ecole centrale I, sans armes et sans troupe, exige un complément technique sur *l'emploi du feu*. Chargée de le lui assurer, l'*Ecole de tir* dispose à cet effet, d'un bataillon d'infanterie, d'un détachement de chars et, en vue d'une démonstration, d'une compagnie de canons antiaériens.

* * *

Sur le champ de bataille, l'argument décisif est le feu. Toute l'instruction donnée à l'Ecole de tir s'inspire de ce principe. Elle vise à enseigner *l'emploi rationnel du feu*. Le

problème qu'il s'agit de résoudre est celui de la *suprématie du feu* au combat. Sa solution consiste à trouver le moyen de concentrer suffisamment de feu, en temps et lieu voulus, pour écraser celui de l'adversaire. Cette possibilité postule la connaissance des effets du feu de chacune des différentes armes du bataillon, ainsi que de la *théorie de tir*. Par des calculs simples, celle-ci permet de se rendre compte des résultats probables des armes engagées et par conséquent du genre et de la quantité d'armes et de munitions qu'il s'agit de mettre en œuvre pour obtenir l'effet recherché. La théorie de tir est donc le fondement d'une saine appréciation tactique. Elle comprend :

- la *théorie du pointage* direct, indirect et sur des objectifs en mouvement,
- la *théorie de l'efficacité*, soit l'étude des probabilités de touchés en tir direct (visé), en tir sur zones, ainsi que celle des effets matériels et moraux,
- la *théorie de l'engagement*, soit des mesures appropriées à l'obtention, sur un but donné, du maximum d'efficacité (choix des armes, procédés de tir, influence du terrain).

Si elle ne se prêtait pas à être appliquée à des cas concrets, la théorie de tir resterait stérile, une science abstraite sans valeur. (A ce propos, un exemple d'entente parfaite, entre la théorie et la pratique, nous fut fourni dès le premier jour.)

Dans l'ignorance des impondérables, des actions et réactions de l'adversaire, ce serait toutefois commettre une erreur que de croire à l'infaillibilité des calculs de la théorie de tir.

Quoi qu'il en soit, les problèmes posés par le feu doivent être non seulement étudiés, mais surtout *vécus* par les élèves. A cet effet, en leur présentant des images aussi réelles que possible du combat, en les plaçant dans l'ambiance de la lutte, par sa vision et son audition, on espère en rendre l'atmosphère psychique.

Si l'Ecole centrale I, privée de troupes, permet d'effectuer de nombreux exercices sur le terrain, le nombre de cas que,



Photo Izard.

Progression de fantassins couverte par un char.

dans les limites d'un cours de répétition, l'Ecole de tir peut traiter est forcément restreint. Parmi ceux-ci figurent :

- l'attaque par une troupe en mouvement,
- l'attaque déclenchée d'une position rapidement occupée (le coup de main),
- le combat en retraite, imposé par une forte poussée de l'adversaire,
- la défense de jour, avec la coopération de chars et d'avions,
- la défense de nuit, à l'aide d'engins infrarouges,
- le combat contre des troupes aéroportées.

Entré récemment à son cours de répétition, le bat. inf. 71, excellente troupe, nous fit la démonstration, impeccablement préparée, des trois derniers cas. Aux officiers subalternes de l'infanterie et des troupes légères effectuant leur Ecole de tir, proprement dite, l'occasion est donnée de fonctionner tantôt comme directeur d'un exercice, tantôt comme chef d'une subdivision. L'entraînement à se servir des différentes armes du bataillon n'est pas négligé. A son défaut, le capi-

taine ne saurait ni instruire ses hommes, ni les inspecter, ni s'imposer comme chef.

En dépit des développements de la technique, ces hommes, des fantassins, sont restés, ce qu'écrivait déjà, il y a 100 ans, Ardent Du Picq : «l'instrument principal du combat». Plus exposés que leurs camarades d'autres armes, ils ont besoin d'un solide *moral* pour supporter les dures exigences de la lutte, les angoisses, les souffrances, voire la mort qu'elles provoquent. Ce moral est fait de la confiance en leurs chefs, en leurs camarades et en leur propre habileté au tir, sur laquelle se fonde leur volonté de toucher. Cette volonté se manifeste déjà au cours de l'apprentissage du tir au fusil. De sa généralisation dépend le succès de la compagnie. Vu sous cet angle, le tir est l'un des critères les plus sûrs permettant de déterminer le degré de discipline et de préparation à la guerre, tant de l'individu que de la compagnie.

Notons encore l'un des plus ardu斯 problèmes à résoudre sur le champ de bataille : le *ravitaillement en munitions*. Celui-ci fut assuré par des véhicules motorisés tous terrains. Mais sera-t-il toujours facile de les faire circuler à l'effet d'acquérir la suprématie du feu qui exige — on nous l'a démontré — une dépense énorme de munitions ?

* * *

Il nous reste à compléter l'énumération des tâches dévolues à l'Ecole de tir par la mention de la part qu'elle fut et est appelée à prendre aux essais concernant :

- le fusil d'assaut, les grenades creuses, explosives, nébulogènes et d'exercice ;
- l'armement antichar, étudié pendant plusieurs années : roquettes, projectiles plus efficaces, canons type 57, canons sans recul 10,6 cm ;
- les moyens de pointage infrarouges permettant aux mitrailleuses et aux canons antichars d'atteindre, de nuit, une portée de 500 m,



Photo Izard.

Lance-mines en action.

- la nouvelle tenue de combat, dont une pèlerine est encore à l'essai,
- le système des mines, en constante évolution,
- une nouvelle grenade à main,
- de nouveaux moyens fumigènes et éclairants,
- les véhicules tous terrains de ravitaillement, dont une partie a déjà été livrée à la troupe,
- les objets d'habillement et d'équipement, avant leur remise à la troupe.

Tous ces essais devant être entrepris par la pluie et la neige, par de fortes chaleurs et de grands froids, dans la boue et la poussière, de jour comme de nuit, on comprend que la troupe doive patienter jusqu'au moment d'entrer en posses-



Assaut d'un fortin par l'engagement combiné de blindés, de roquettes, de tubes explosifs, de lance-flammes, de lance-mines, de grenades et de fusils d'assaut.

sion d'un nouveau matériel, d'autant plus que toute modification occasionne un retard de plusieurs mois.

Encore quelques détails au sujet des *coures de combat rapproché*, annuellement au nombre de six. En vue d'éviter des accidents, on y familiarise de jeunes officiers de toutes armes à cette forme primitive de lutte, caractérisée par l'emploi de l'arme, de l'outil de pionnier, de grenades à main, de lance-flammes, d'explosifs et de moyens antichars. Le brevet que reçoivent les élèves les autorise, durant cinq ans, à diriger des exercices de combat rapproché et à détruire des projectiles non éclatés.

* * *

Avant de prendre congé de ses invités, le commandant de l'Ecole de tir — qui malheureusement quitte des fonctions où il s'est distingué, pour en revêtir, heureusement, de plus élevées — tint à souligner qu'ils avaient assisté non pas à

une exhibition préparée à l'intention de la presse, mais à l'exécution d'une partie du programme de l'Ecole de tir. Du bat. inf. 71, l'on n'a rien exigé de plus que d'habitude. Ces exigences représentent toutefois le niveau le plus élevé de préparation à la guerre que l'on puisse atteindre, non seulement chez nous, mais aussi à l'étranger. Elles ont fait ressortir la valeur du *commandant de compagnie*, personnage que le colonel Brunner considère, à juste titre, comme le plus important dans toute la hiérarchie militaire. Aussi l'Ecole de tir s'efforce-t-elle de perfectionner ses aptitudes en lui inculquant les connaissances techniques indispensables à la réalisation de ses intentions tactiques. Toutefois, si la valeur de l'armée résulte de celle des capitaines, on ne saurait oublier la part qui en revient à ses subordonnés, en particulier aux simples soldats, sans lesquels l'arme la plus puissante reste inerte. Il importe donc, de maintenir et de développer leur combativité, de les entraîner, à cet effet, à tirer le meilleur parti des moyens mis à leur disposition.

« Le tir n'est ni un sport ni un art, c'est une *question d'existence*. » Cette profession de foi du colonel EMG M. Brunner — que nous sommes fier d'avoir eu comme élève — marque l'esprit dans lequel cet officier instructeur, modeste et distingué, a dirigé l'Ecole de tir de Walenstadt.

Colonel E. LÉDERREY

Regards sur les formations mécanisées étrangères

INTRODUCTION

Nombreux sont les officiers de notre pays qu'intéressent les problèmes touchant aux troupes mécanisées. Ils consultent la littérature étrangère ou s'entretiennent avec des militaires d'autres pays pour établir des comparaisons, compléter leurs connaissances ou préparer articles et exposés à l'usage de leurs subordonnés ou du public en général. Les études comparatives